Acheter une auto

sans le regretter

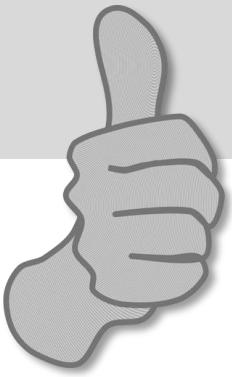

Acheter une auto sans le regretter

Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie

187 rue Laurier, bureau 202
Sherbrooke, Québec J1H 4Z4

Tél. 819 563-8144

info@acefestrie.ca - www.acefestrie.ca

Ce guide a été réalisé puis bonifié et traduit dans le cadre de projets soutenus financièrement par :

Reproduction autorisée à des fins non-commerciales seulement, à condition d'en mentionner la source.

Ce document a été mis à jour en 2024.

Acheter une auto sans le regretter !

Vous pensez acheter une ***auto d'occasion ?*** Une auto apporte souvent autonomie et liberté... Mais attention ! Une auto coûte cher et apporte souvent des problèmes d'argent. De plus, les pièges sont nombreux pour les consommateurs dans ce domaine.

Évaluer les coûts

- Prévoir son budget..... p.5
- Solutions de rechange p.8

Se préparer

- Établir vos critères p.9
- Connaître le prix et les modèles p.10

Magasiner

- Acheter d'un commerçant ou d'un particulier ? p.12
- Magasiner p.14

Acheter

- Vérifications essentielles p.16
- Les garanties p.18
- Les coûts d'emprunt p.20
- Les contrats d'achat et de crédit p.21
- Assurance auto p.24

Autres informations

- Vente à tempérament p.26
- Absence ou mauvais dossier de crédit p.27
- Réparations de l'auto p.28
- Auto neuve p.29
- 5 problèmes fréquents p.32
- En cas de problèmes p.34
- Résumé p.36

Évaluer les coûts et faire un budget

7 000 $ par année pour une auto… vraiment ?!?

1. Dépenses annuelles pour une auto

Et bien oui, une auto coûte environ 7 000 $ par année ! Une auto coûte toujours plus cher que ce que l'on pense. Il faut aussi payer les plaques d'immatriculation, l'entretien, le permis de conduire, les assurances, les pneus, l'essence… Avez-vous vraiment les moyens d'avoir une auto ? Il existe d'autres solutions qui coûtent beaucoup moins cher ! (Voir page 8)

Avant de commencer à magasiner, faites un **budget**. Calculez combien vous pouvez dépenser chaque mois pour l'auto. N'oubliez pas de garder de l'argent pour vos dépenses personnelles et les imprévus !

2. Prévisions budgétaires

Avant d'acheter une auto, il est essentiel de faire votre budget pour voir la marge de manœuvre dont vous disposez.

Vous trouverez une grille budgétaire simplifiée à la page 7 ainsi que des liens vers des grilles budgétaires plus complètes.

À Sherbrooke, l'organisme **Solutions Budget Plus** peut vous aider à faire un budget : **819 563-0535**

Ailleurs au Québec, consultez : toutbiencalcule.ca/votre-association/

(Site Tout bien calculé, section Votre association)

3. L'achat

Selon le montant disponible, deux options sont possibles :

1– Payer complètement l'auto à l'achat (achat comptant).

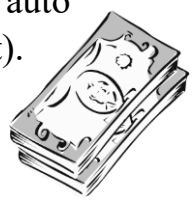

2– Payer une partie comptant et demander un prêt. Il faudra alors payer des intérêts (voir page 20).

Conseil

Économisez pendant quelques mois le montant calculé pour l'auto. Vous verrez si votre budget est réaliste. De plus, vous pourrez payer comptant une plus grande partie de l'auto ce qui vous fera économiser des intérêts.

Le coût d’une auto

Voici un exemple d’une auto achetée 8 000 $ (taxes incluses). On suppose que l’acheteur a donné 1 000 $ en argent comptant le jour de l’achat et qu’il a emprunté 7 000 $ à 12 % d’intérêt, qu’il va rembourser en 3 ans (36 mois).

À payer ($)	Coût par **mois**	Coût par **année**
Paiement (pour un prêt de 7 000 $ à 12 %* sur 3 ans)	233 $	2 796 $
Permis de conduire **	7 $	86 $
Plaque d’immatriculation ***	24 $	278 $
Assurance (peut varier de 200 à 2 000 $)	65 $	775 $
Essence **** (peut varier)	165 $	1 981 $
Entretien et réparations (changements d’huile, freins, pneus, essuie-glaces.)	120 $	1 440 $
TOTAUX	**614 $**	**7 356 $**

* Les taux actuels (2023) du marché **varient de 5,9 % à 31,5 %**, selon votre dossier de crédit, pour une auto usagée.

** Les montants actuels (2023) **varient entre 86 $ et 530 $** pour le permis de conduire, selon le nombre de points d’inaptitude accumulés.

*** Le coût actuel (2023) pour l’immatriculation **varie entre 233 $ et 278 $**, selon le véhicule et la région.

**** Selon le calculateur de CAA Québec, une automobile compacte qui roule 15 000 kilomètres par année consomme entre 1 000 et 1 200 litres d’essence. Le coût annuel a été estimé à partir d’un tarif de 1.60 $/l.

Avec une auto d’occasion, il y a toujours un risque en ce qui concerne le coût des réparations. Malgré tout, selon l’Association pour la protection des automobilistes, cela vaut la peine de courir le risque. **L’achat d’une auto d’occasion représente généralement une économie de 2 000 $ à 3 000 $ par année, en comparaison d’une auto neuve**. Une auto neuve subit une *dépréciation* importante dès la première année, ce qui n’est pas le cas pour une auto d’occasion. Une auto d’occasion permet aussi d’économiser sur le coût de l’assurance.

Dépréciation : Perte de valeur

Avant d'acheter : bien calculer votre budget !

Voici une grille pour calculer le montant disponible pour une automobile

Revenus		
Salaires nets des deux conjoints		
Prestations gouvernementales : aide sociale, TPS/crédit d'impôt solidarité, pension, allocations familiales, allocation-logement, assurance-emploi …		
Autres revenus : pension alimentaire, bourse d'études…		
Total des revenus		

Dépenses fixes		
Loyer (ou hypothèque + taxes) + électricité et chauffage		
Télécommunications : cellulaire, téléphone fixe, télévision, internet		
Assurances : habitation, vie, autres		
Remboursement des dettes : prêts, cartes de crédit…		
Autres : frais bancaires, pension alimentaire, frais de garde, épargne…		
Dépenses variables		
Alimentation : épicerie, repas école et travail		
Dépenses personnelles adultes : $ de poche, tabac, alcool, loterie…		
Dépenses liées aux enfants : $ de poche, cours, sports, école, cadeaux…		
Transport : autobus, taxi, autres		
Soins de santé/soins personnels : pharmacie, dentiste, optométriste, coiffure…		
Vêtements : adultes, enfants		
Loisirs/vacances : restaurants, sorties, livres, abonnements, sports, voyages…		
Divers : achats pour la maison, ordinateurs, animaux (vétérinaire), etc.		
Imprévus		
Total des dépenses		

Total des revenus - (moins) total des dépenses (Surplus ou déficit)		
Montant disponible pour acheter une auto (faire les paiements et aussi payer tous les frais d'entretien, assurances, etc., indiqués à la page 6)		

Il existe une grille plus détaillée sur le site internet de l'ACEF Lanaudière : dans l'onglet documentation- outils, choisir grilles budgétaires à imprimer.

Pour vous faciliter les calculs, vous trouverez également plusieurs modèles de budget en format Excel (pour personne seule, pour couple, pour personne aux revenus irréguliers). Site de l'ACEF Lanaudière : dans l'onglet documentation-outils, choisir grilles budgétaires dynamiques.

Solutions de rechange à l'achat d'une auto

De l'argent dans vos poches et un bon geste pour l'environnement

Une auto coûte cher et pollue. Voici quelques solutions pour la remplacer ou l'utiliser moins souvent :

Le **vélo et la marche.** Certains autobus de ville sont munis de supports extérieurs pour transporter les vélos durant le trajet. De cette façon, vous pouvez combiner bicyclette et transport en commun.

Le **transport en commun** est économique et écologique.
À Sherbrooke, le projet Solidarité transport permet aux personnes à faible revenu d'avoir une passe mensuelle à moindre coût.

Le **taxi** : il paraît cher mais peut être beaucoup moins cher que l'achat d'une auto si on le combine au transport en commun. Rappelons qu'une auto coûte environ 7 000 $ par année… Même en ne vous privant pas de taxis, vous n'atteindrez sûrement pas ce montant !!!

Le **covoiturage** (voyager avec une autre personne et partager les frais) pour se rendre au travail ou à l'école. Vous pouvez consulter des sites Internet pour trouver un covoitureur. Il existe aussi quelques groupes Facebook dédiés au covoiturage.

www.covoiturage.ca www.amigoexpress.ca

Le service de partage d'autos **Communauto** (www.communauto.com) permet d'utiliser une auto sur réservation à condition d'être membre. Le coût est moins élevé que l'achat ou la location. Le service existe à Montréal, Québec, Sherbrooke et Gatineau.

Établir vos critères

Qu'est-ce que vous cherchez ?

- À quoi vous servira votre auto ?
- Avez-vous besoin d'un grand coffre arrière ?
- Deux ou quatre portes ? Transporterez-vous souvent des passagers et combien ? Attention ! Une auto à deux portes coûte parfois plus cher d'assurance.
- Ferez-vous beaucoup de kilométrage ? Si oui, recherchez une auto qui consomme peu d'essence et qui n'a pas trop de kilométrage pour son âge. Les cotes de consommation d'essence données pas les fabricants ne sont pas toujours réalistes. Pour avoir la véritable cote de consommation de votre automobile : ressources-naturelles.canada.ca, dans la section *Outil de recherche pour les coûts de consommation de carburant*.
- Préférez-vous une auto manuelle (souvent moins chère) ou automatique ?

Conseils

Faites la liste de vos préférences, puis déterminez deux ou trois critères vraiment essentiels pour vous AVANT de magasiner.

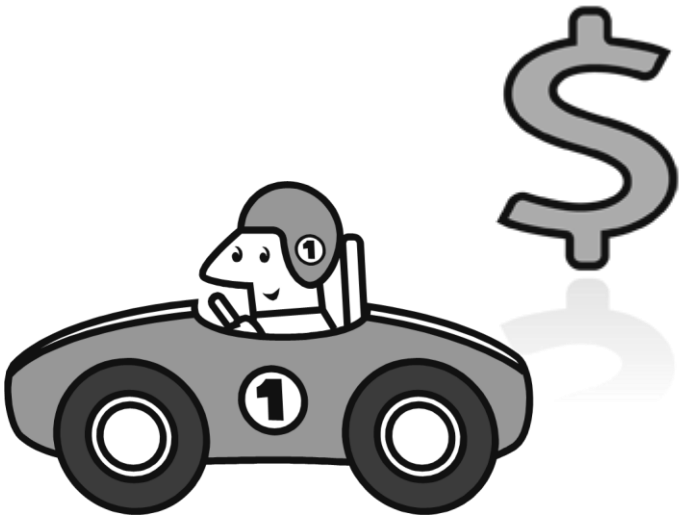

Avertissement spécial !

Tout ce qui donne une allure sport à l'auto fait grimper la facture d'assurance.
Il vaut mieux s'informer auprès d'un assureur **AVANT** d'acheter.

Connaître les prix et les modèles

Est-ce une bonne affaire ?

Vous voulez savoir ce que vous pouvez trouver sur le marché compte tenu de votre budget et de vos critères ? Vous avez trouvé l'auto de vos rêves et voulez savoir si le prix demandé est raisonnable ?

Les ressources suivantes pourront vous guider :

Pour connaître le prix moyen d'une auto d'occasion selon le modèle, l'année et son kilométrage, il existe des ressources comme :

- Le guide d'achat pour voitures d'occasion sur le site de *Carfax* : carfax.ca dans la section *achetez une voiture usagée*
- Le guide *Protégez-vous* publié chaque année au mois d'avril. Il donne le prix moyen de nombreux modèles (voir page 11)
- Le *Guide Hebdo* : vous pouvez trouver des copies papiers à la bibliothèque, mais il offre aussi un site Web et une application où vous pouvez estimer la valeur d'une automobile : autohebdo.net
- CAA Québec fournit à ses membres les prix du marché de chaque type de véhicule. Il offre aussi au public un calculateur gratuit en ligne permettant d'estimer les coûts d'utilisation de tous les véhicules : carcosts.caa.ca/fr

Vous pouvez aussi comparer les prix de divers modèles à vendre en consultant des sites comme :

- ➔ www.auto123
- ➔ www.kijiji.ca
- ➔ www.lespacs.com
- ➔ www.autohebdo.net

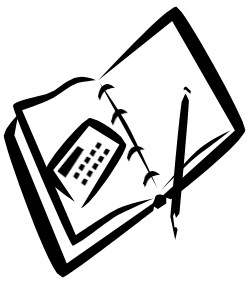

S’informer sur les modèles d’auto

Pour vous informer sur la fiabilité des modèles qui vous intéressent, vous pouvez consulter des publications comme :

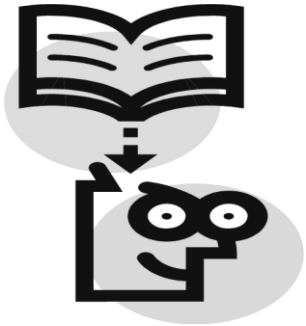

- **Le *Guide de l’auto***
- **L’*Annuel de l’automobile***
- ***L’Automobile***

Ces guides fournissent de l’information sur des éléments utiles à connaître **AVANT** d’acheter une auto (ex. : qualité du freinage, tenue de route, sécurité, performance, confort). Vous devez toutefois connaître l’année de fabrication des autos qui vous intéressent.

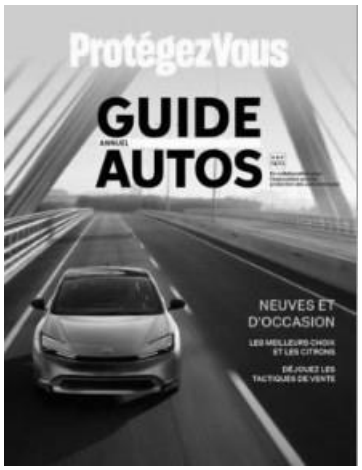

Le *Guide annuel Autos* publié chaque printemps par le magazine *Protégez-vous*, en collaboration avec l’Association pour la protection des automobilistes, est **une excellente source d’information**.

Il donne le prix moyen de nombreux modèles, décrit les points forts et les points faibles des autos d’occasion et leur donne une note. Il fournit aussi de l’information sur la sécurité, la fiabilité et les coûts d’entretien et de réparation.

De plus,il mentionne les éléments à vérifier pour chaque modèle avant de faire un achat.

Acheter d’un commerçant ou d’un particulier ?

Dans les deux cas, la vigilance s’impose et une inspection par un garage de votre choix est fortement suggérée.

	PARTICULIER (individu)	**COMMERÇANT**
 AVANTAGES	• **Le prix est moins élevé** (pas d’intermédiaire qui prend un profit). • Il n’y a **pas de TPS** à payer. On paie seulement la TVQ lors de l’immatriculation. 	• Il y a un **plus grand choix** de véhicules. • On **peut emprunter** de l’argent sur place. • Selon l’âge et le kilométrage de l’auto, la loi impose des garanties. Le commerçant peut parfois en offrir d’avantage (voir p. 18). • **La garantie légale s’applique** (Voir p. 18).
 INCONVÉNIENTS	• **La loi** sur la protection du consommateur **ne vous protège pas** et la garantie légale ne s’applique pas. • Il n’y a **aucune garantie** imposée par la loi. • Il faut prendre beaucoup plus de précautions !	• **Le prix** de l’auto est souvent **plus élevé** (un intermédiaire prend un profit). • Deux taxes à payer (TPS et TVQ)

	PARTICULIER (individu)	**COMMERÇANT**
 PRÉCAUTIONS	• **Toujours faire inspecter** le véhicule chez un mécanicien indépendant (voir p. 16). • Il faut demander les **papiers d'entretien et porter attention au kilométrage** inscrit sur les factures pour voir s'il évolue de façon normale et correspond à ce que l'odomètre indique. • Vérifiez si l'auto est encore couverte par une garantie du fabricant ou une garantie supplémentaire (celles-ci ne sont pas toujours transférables, vérifiez sur la facture.) • Prenez le numéro de série de l'auto (NIV, voir p. 17), le nom et la date de naissance du vendeur pour consulter le RDPRM (Registre des droits personnels et réels mobiliers, voir p. 16) pour vous assurer que le véhicule ne peut pas être saisi ! • Attention aux **faux particuliers**. Demandez à voir les papiers d'entretien (le nom est sur les factures). **VOITURE A VENDRE**	• **Toujours faire inspecter** l'auto chez un mécanicien **indépendant** (voir p. 16). • **Examinez l'étiquette de vente** (feuille jaune). Elle devrait être placée bien en vue sur la vitre et inclure **obligatoirement** le prix, l'année, le kilométrage, les garanties offertes, les réparations effectuées par le commerçant, etc. • S'assurer que le **commerçant joigne l'étiquette** (la feuille jaune) **au contrat … C'est la loi !!!** • Demandez comment joindre l'ancien propriétaire pour **vérifier si le kilométrage est exact**. • **ATTENTION !** **Au moment de signer le contrat,** plusieurs commerçants proposent des assurances-prêt ou divers suppléments coûteux (voir p. 21).

Magasiner

Conseils précieux pour ne pas vous faire avoir !

Conseils de base :

1. Examinez l'auto le **jour**.
2. Magasinez à **deux.**
3. Magasinez **dans votre région** car acheter dans une ville éloignée amènera des complications pour faire respecter la garantie.
4. **N'achetez pas immédiatement.** Donnez-vous le temps de réfléchir et de comparer les prix.
5. Considérez le **paiement mensuel** (**ou hebdomadaire**) mais demandez **aussi le prix total** de l'auto. Plusieurs vendeurs tentent de vous vendre une auto trop chère pour vos moyens en étalant les paiements sur une plus longue durée. (Voir p. 20)

Étape 1- Examen minutieux de la voiture

- Examinez la carrosserie : rouille, bosses, traces de réparation.
- Examinez le système d'échappement et le dessous de l'auto pour vous assurer qu'il n'y a aucune fuite d'huile dans la transmission et le moteur.
- Examinez l'intérieur de l'auto : état des sièges, des ceintures et du plancher.
- Comparez le nombre de kilomètres, l'usure et l'année.

Étape 2– Essai sur la route

- Avant de partir, vérifiez le fonctionnement des essuie-glaces, des phares, des témoins lumineux, du chauffage, de l'air climatisé et de la radio.
- Pendant l'essai routier, évitez la conversation avec le vendeur. Portez attention aux bruits et aux vibrations de l'auto.
- Testez les freins et la transmission.
- Ne pas faire seulement le tour du quartier ; allez sur un boulevard ou sur une route qui vous permet d'accélérer.
- Portez une attention à la tenue de route, et à l'accélération.

⇨ **Important : faire inspecter l'auto** (Voir p. 16)

Prêt à acheter ?

ATTENTION

Quelques vérifications essentielles avant d'acheter

L'inspection : la vérification la plus importante

Ça coûte entre 100 $ et 200 $ mais c'est **le meilleur investissement de votre vie**!

L'inspection est trop souvent négligée par les acheteurs qui veulent éviter cette dépense. **C'est pourtant l'étape la plus importante.**

Faites vérifier l'auto par un **mécanicien indépendant et de confiance** pour avoir un aperçu de son état général, et des réparations à faire maintenant et dans le futur. Vous éviterez les mauvais achats. Vous pourrez aussi **négocier** pour que des réparations soient faites ou que le prix soit diminué.

→ **Est-ce une auto volée ?**

Pour le savoir, consultez gratuitement le système automatisé du Centre d'information de la police canadienne au cpic-cipc.ca. Vous avez besoin du numéro de série de l'auto (NIV). (Voir p. 17)

→ **Vérifiez le prix des assurances**

Téléphonez à quelques assureurs pour avoir des soumissions. **Certains modèles coûtent plus cher d'assurance que d'autres**.

Un aileron ou deux portières peuvent faire grimper le coût des assurances. Vous informer avant d'acheter vous évitera de mauvaises surprises.

Autres vérifications

→ **Y a-t-il une dette sur l'auto ?**

Si c'est le cas, l'auto peut être saisie. Avant d'acheter une auto, consultez le RDPRM (Registre des droits personnels et réels mobiliers) au www.rdprm.gouv.qc.ca.

Cette vérification est encore plus importante lorsqu'on fait affaire avec un particulier. Consulter le RDPRM ne coûte qu'entre 6 $ et 15 $ et peut vous éviter bien des problèmes.

Vous devez avoir en main le numéro de série de l'auto (NIV), le nom du propriétaire et sa date de naissance, si vous achetez d'un particulier.

Pour trouver le NIV
(Numéro de série de l'auto)

Vous le trouverez sur le tableau de bord, derrière le pare-brise du côté conducteur OU à l'intérieur de la porte du conducteur, près de la serrure.

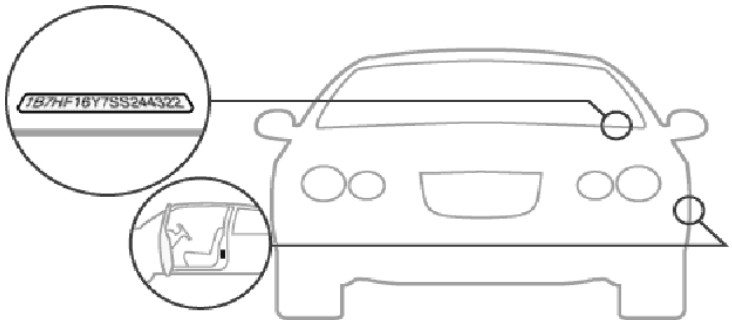

→ Vous pouvez aussi **demander l'historique de l'auto,** qui coûte 17,25 $. Il est possible de le faire par la poste ou dans les bureaux de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Vous trouverez le formulaire à remplir sur le site de la SAAQ : *Demande de dossier d'un véhicule* https://saaq.gouv.qc.ca/blob/saaq/documents/formulaires/demande-dossier-vehicule.pdf

→ Cet historique vous permet :

- De savoir si l'auto a été accidentée, reconstruite ou utilisée comme taxi.
- De connaître le kilométrage que l'auto avait parcouru chaque fois qu'elle a été vendue.

Les garanties

Avez-vous vraiment besoin d'une garantie prolongée (plan de protection) ?

Au moment de signer le contrat, le commerçant va probablement vous proposer une garantie supplémentaire. Il faut payer pour cette garantie. La vente de ces garanties rapporte beaucoup d'argent aux commerçants. (Voir p. 19).

Si vous voulez acheter cette garantie pour éviter les coûts des réparations imprévues, il faut bien s'informer sur les exclusions (ce qui n'est pas couvert par la garantie). Parfois, seuls le moteur et la transmission sont garantis. Il faut aussi savoir que certaines garanties sont déjà incluses gratuitement.

1- Vérifier si le commerçant offre déjà une garantie

Les voitures de moins de 4 ans et de moins de 120 000 km ont une garantie obligatoire variant de 1 à 6 mois selon l'âge et le kilométrage. Pour les voitures plus âgées, les commerçants offrent parfois gratuitement une garantie de quelques mois; vous devez vérifier.

2- La garantie du fabricant sur les autos de moins de 5 ans

Pour tous les biens achetés neufs, il existe une garantie du fabricant gratuite. Lors de l'achat d'une auto d'occasion de moins de 5 ans, vérifiez si celle-ci est toujours en vigueur et transférable.
(le fabricant doit le préciser clairement par écrit dans la garantie si elle n'est pas transférable).

3- La garantie légale : toujours incluse et gratuite

Au Québec, le consommateur bénéficie gratuitement d'une garantie légale sur tout bien acheté d'un commerçant. Cela inclut les autos d'occasion.

→ Cette garantie dit que tout bien doit fonctionner pour une **durée raisonnable compte tenu du prix payé.**

→ Inconvénient : cette garantie n'a pas de durée précise. Il faut parfois aller à la Cour des petites créances pour trancher la question. Cela peut prendre près d'un an.

Important à savoir : L'usure normale (exemple : freins, suspension) est rarement couverte par les garanties.

Faire **inspecter** la voiture par un garage indépendant **avant** l'achat permet d'éviter plusieurs problèmes.

Garantie supplémentaire

Toujours coûteuse, rarement utile !

Les vendeurs insistent pour vous vendre une **garantie prolongée (parfois appelée garantie supplémentaire, plan d'entretien, ou autre).** Attention : ces garanties sont coûteuses et rarement rentables !

- Il faut toujours **demander au vendeur la durée de la garantie.** Parfois la garantie supplémentaire sera terminée 1 ou 2 ans avant la fin du prêt ; d'autres fois, elle chevauche la garantie du fabricant.
- Il faut toujours **calculer son coût.**

Un exemple réel :

Un consommateur a acheté une **garantie prolongée de 2 500 $ pour une auto usagée.**
Il doit aussi payer les taxes et des intérêts pendant 4 ans sur ce montant :

- **Taxes** : 374 $
- Plus **36 % d'intérêt**, cela ajoute 113.75 $ par mois à ses paiements pendant 4 ans.
- **Le coût total* de la garantie sera de 5 460 $** !!!

Il faut savoir que le commerçant empoche environ 40 %, soit 1 000 $.
De plus, l'**entreprise** qui offre la garantie **prend des frais d'administration + du profit…**

Compte tenu qu'il y a des exclusions à la garantie, dont l'usure normale de l'auto (pneus, freins, etc.), il aurait probablement été plus rentable de ne pas prendre la garantie et de mettre de côté 113 $ par mois en vue des réparations.
Le consommateur aurait mis de côté 2 712 $ après 2 ans et 5 460 $ après 4 ans.

Conseil Il vaut mieux mettre une somme d'argent de côté tous les mois pour les réparations plutôt que d'acheter une garantie prolongée.

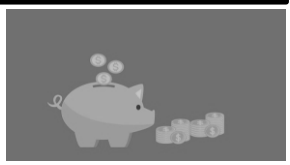

***Pour calculer le coût total de la de garantie supplémentaire :** ajoutez les taxes de 15 % puis calculez le coût des intérêts en utilisant un des **calculateurs** suivants:

1) Sur le site de Calculconversion.com choisir la section *Calcul de prêt automobile.*
2) Sur le site Espaceautodesjardins.com choisir la section *Calculez votre financement*. Plus simple à utiliser, mais ne calcule pas le montant total. Il calcule le montant mensuel à payer. À vous de multiplier ce montant par le nombre de mois du prêt.

Si vous empruntez, vérifiez bien les coûts

*Utilisez les calculateurs suggérés au bas de la page précédente**

Attention à ne pas étaler le remboursement sur une trop longue période, surtout si l'auto est âgée. En prenant de l'âge, l'auto coûtera plus cher en réparation. Quand arriveront des réparations plus coûteuses, il vaudrait mieux avoir terminé les paiements. Il faut avoir fini de payer l'auto avant qu'elle cesse de fonctionner.

Exemple : Emprunt de **7 000 $** à un bon taux d'intérêt de **8 %**

	Remboursement en **36 mois (3 ans)**	Remboursement en **84 mois (7 ans)**
Paiement par mois	239 $	109 $
Total des intérêts	897 $	2 165 $
Coût total*	**7 897 $**	**9 165 $**
	Écart de 1 268 $	

Ne jamais étaler le remboursement sur plus de 60 mois (5 ans) pour une auto d'occasion. Idéalement, essayez de payer la voiture en 3 ou 4 ans. Si le budget ne permet pas le paiement en moins de 5 ans, il est préférable d'acheter une auto moins chère.

On peut vous offrir une **2e ou 3e chance au crédit**, mais les taux d'intérêt sont très élevés. Les intérêts peuvent coûter plus cher que la voiture elle-même (voir solutions p. 27).

Exemple : Emprunt de **7 000 $** à un gros taux d'intérêt de **30 %**

	Remboursement en **36 mois (3 ans)**	Remboursement en **84 mois (7 ans)**
Paiement par mois	298 $	201 $
Total des intérêts	3 728 $	9 884 $
Coût total*	**10 728 $**	**16 884 $**
	Écart de 6 156 $	

En magasinant l'auto, informez-vous tout de suite des taux d'intérêt et de tous les coûts rattachés à l'emprunt (ouverture de dossier, assurances-prêt obligatoires, autres).

Beaucoup de pièges à la signature du contrat

➤ **Le contrat est signé au bureau des ventes avec une autre personne que le vendeur.**

À ce moment, on vous proposera :

- La garantie prolongée ou plan de protection (Voir p. 18 et 19) ;
- Divers produits comme l'antirouille ou l'antidémarreur.

Cela augmente le prix total. Les commerçants font de gros profits sur ça.

➤ **La stratégie du commerçant est d'attendre au moment de la signature du contrat pour proposer tout ça**.

Les gens ont fini de magasiner et sont moins prudents. Ils ne prennent pas le temps de réfléchir car ils veulent repartir avec la voiture. Souvent, le rendez-vous est donné peu avant la fermeture. C'est de la vente sous pression.

Conseils

- Posez des questions sur ces produits **avant le jour de la signature**.
- **Magasinez ces produits ailleurs**, ils sont souvent moins chers. (exemple : antidémarreur chez un garagiste…)
- **Prenez le temps de lire le contrat** (Voir p. 22-23).
- **N'acceptez aucun ajout au moment de signer**. Demandez à réfléchir et revenez le lendemain.
- Ne prenez pas un rendez-vous peu de temps avant la fermeture

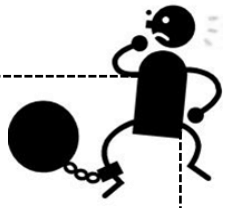

Saviez-vous que…

- On ne peut PAS annuler le contrat une fois qu'on a pris possession de l'auto. Seule exception : Délai de 2 jours pour annuler un contrat de vente à tempérament lié à l'achat d'une auto d'occasion même si on en a pris possession, à condition de la ramener dans l'état où on l'a achetée. Le délai passe à 10 jours si c'est du crédit à coût élevé. Attention, cela ne s'applique PAS aux autos neuves.

- On peut annuler les assurances dans un délai de 10 jours. Certaines garanties prolongées peuvent être annulées, mais pas toutes.

Le contrat : attention !

Une fois que le contrat est signé, vous ne pouvez plus annuler !
(Voir p. 21 pour exception)

1- **Refusez les garanties prolongées** (Voir p. 18 et 19).

2- **Téléphonez AVANT LA SIGNATURE** pour vérifier si les réparations promises sont **toutes** faites. Si les réparations ne sont pas faites, prenez rendez-vous un autre jour.

3- **Prenez le temps de vérifier le(s) contrat(s)**

- Le prix ($)
- Les réparations promises par le vendeur

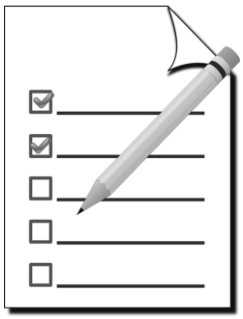

Si vous avez emprunté, vérifiez :

- Le taux d'intérêt (%)
- Le coût total du crédit ($)

Avant l'achat, il est très important de compléter la liste de vérifications de la page 23.

Pour faciliter les vérifications, demandez au vendeur de pouvoir amener le contrat ou la soumission à la maison. Plusieurs commerçants nous ont indiqué être ouverts à le faire pour des gens qui maîtrisent mal le français ou la lecture.

4- **Allez signer le contrat à deux.**

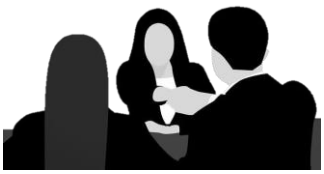

Liste de vérifications des contrats

Contrat automobile

L'étiquette (feuille de vitre) doit être jointe au contrat

Liste de vérifications	Réponse du vendeur
Prix du véhicule ($)	
T.P.S (taxe)	
T.V.Q (taxe)	
Garantie prolongée ($) (Écrire le montant avec les taxes) *Pas recommandée car très coûteuse	
Réparations promises	
Autres frais	
Prix total du véhicule ($)	

Contrat de crédit (ou location)

☐ Prêt (contrat de vente à tempérament)
☐ Location (bail)

Liste de vérifications	Réponse du prêteur
Montant de l'emprunt ($)	
Autre frais ($)	
Taux d'intérêt annuel (%)	
Taux de crédit annuel (%)	
Versements ($) $/mois ou $/semaine	_____$/_____
Période d'amortissement (durée)	_____mois = _____années ou _____semaines = _____années
Autres frais ($) (assurance prêt, etc.)	
Total des frais de crédit ($)	
Montant total à payer ($) **(Obligation totale)**	

Assurance auto

Dommages aux <u>autres :</u> Obligatoire	**<u>Mes</u> dommages : Non obligatoire (facultatif)**
Responsabilité civile ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ Les Québécois disent : « *S'assurer seulement d'un bord* ». Cela couvre les dommages que vous causerez aux biens **des autres**. Vous serez dédommagé seulement si l'autre conducteur est déclaré responsable de l'accident.	Plusieurs choix : • Dommages <u>sans collision</u> • Dommages <u>avec collision</u> • Dommages spécifiques. Ex. vol, feu • Tous risques ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ Les Québécois disent : « *Être assuré des deux bords* ». Cela signifie que vous serez dédommagé même si vous êtes déclaré responsable des dommages. ***Il faut prendre cette assurance si vous devez encore de l'argent sur l'auto.** *Pour les véhicules de plus de 10 ans, cela ne vaut pas toujours la peine.

Note : l'ACEF Estrie a produit un document d'information complet sur l'assurance automobile.
Demandez-le au 819 563-8144

Comment diminuer le coût de l'assurance ?

- Après avoir obtenu le permis de conduire, **patientez quelques années** avant d'acheter une auto. **Avoir plus d'expérience de conduite fait baisser la prime**. Les nouveaux arrivants paient parfois plus cher, car ils n'ont pas de dossier de conduite au Québec.
- **Évitez** les autos considérées comme **sportives par les assureurs** (vérifiez avant l'achat).
- **Augmentez la franchise à payer**. C'est le montant à payer vous-même en cas de réclamation. Attention, choisissez un montant de franchise **que vous pourrez débourser** en cas d'accident.
- Vous pouvez vous assurer **seulement** pour la **responsabilité civile** si l'auto est âgée et payée. C'est beaucoup moins cher. ***Attention s'il y a une dette sur l'auto**, il faut prendre aussi l'assurance pour **vos dommages.** (Voir pages 24)
- Assurez l'automobile et l'habitation chez le même assureur.
- **Magasinez !** Les prix varient beaucoup. Aucun assureur n'offre le meilleur prix pour tous. **Magasinez à tous les 2 ou 3 ans** et lorsque vous **changez de véhicule**.
- Un courtier peut vous aider à trouver un bon prix. Mais attention, il ne magasine pas partout. Vérifiez auprès de 2 autres assureurs s'ils offrent un meilleur prix.
- Ne faites **pas de réclamation** pour de **petits montants** (ex. pare-brise), car les prix montent beaucoup après 2 ou 3 réclamations.

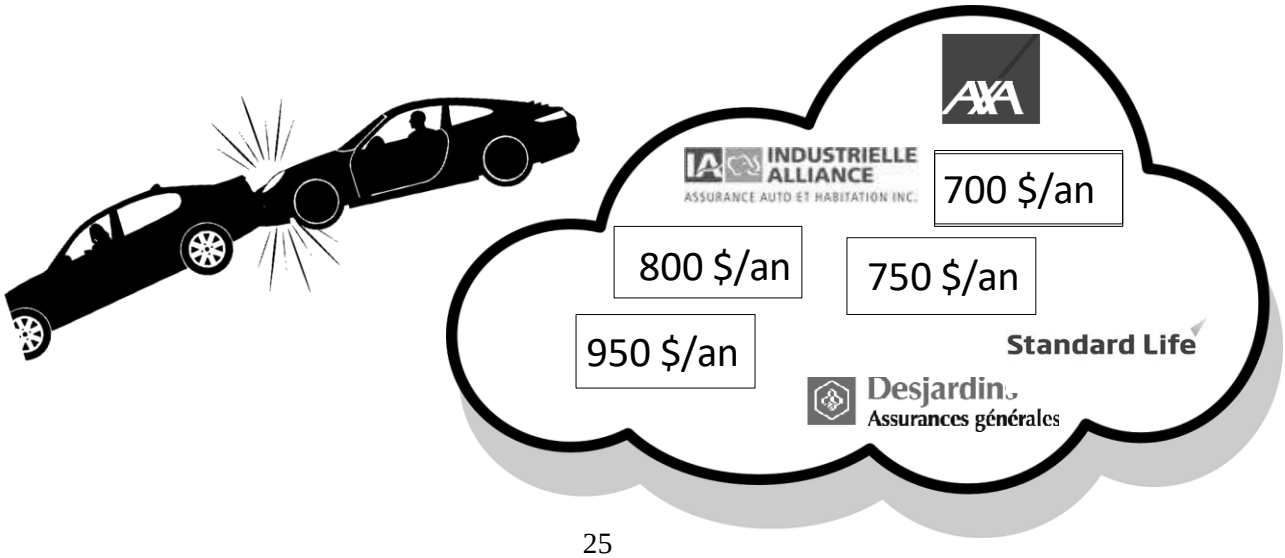

Le crédit auto : souvent une vente à tempérament

Vous n'êtes pas totalement propriétaire de l'auto !

La plupart des contrats de vente d'auto qui impliquent du crédit obtenu par le commerçant sont des **contrats de vente à tempérament***.

Cela veut dire que :

→ Le prêteur garde un droit sur l'auto.
→ Vous ne serez réellement propriétaire de l'auto qu'à la fin des paiements.
→ Si vous devez vendre l'auto, il faudra la permission du prêteur.

Attention : manquer un paiement pourrait entraîner la perte de l'auto

Si le consommateur manque un ou plusieurs paiements, le prêteur peut exiger le paiement complet de l'auto dans un délai de 30 jours.

S'il vous a envoyé un avis conforme à la loi, le commerçant peut reprendre l'auto après ce délai de 30 jours. **Les montants que vous aurez payés à l'achat et par la suite ne vous seront PAS remboursés.**

Si l'auto est payée à plus de 50 %, le prêteur doit faire une requête au tribunal avant de la reprendre. Le consommateur pourra expliquer son point de vue.

Si vous avez des difficultés de paiements, contactez rapidement le prêteur pour prendre un arrangement. Mais attention, même s'il accepte des paiements réduits pendant quelque temps, le prêteur garde son droit de vous envoyer un avis exigeant le paiement total de l'auto.
Si vous avez des difficultés, contactez l'ACEF ou l'organisme *Solutions Budget Plus* pour examiner vos solutions budgétaires et légales.

* Il arrive parfois que des gens pensent acheter une auto d'occasion et se retrouvent avec une location. Cela arrive lorsqu'on a un mauvais dossier de crédit ou qu'on n'a pas de dossier de crédit parce qu'on habite depuis peu au Canada. À ce sujet, **voir la page 27**.

ATTENTION !

Absence de dossier de crédit ou mauvais dossier de crédit ?

Si vous êtes une **personne immigrante**, vous n'avez pas de dossier de crédit, donc vous aurez de mauvaises conditions d'emprunt, **tout comme les personnes ayant un mauvais dossier de crédit.**

À quoi correspond le dossier de crédit ?

- C'est l'historique de votre crédit et du paiement de certains comptes comme les cartes de crédit, les prêts, les comptes de télécommunications, etc.

À quoi sert le dossier de crédit ?

- Les prêteurs se basent sur le dossier de crédit pour décider s'ils autorisent un prêt, à quel taux d'intérêt et à quelles conditions.

Risques

➔ Vous aurez **un taux d'intérêt très élevé**.

➔ Vous aurez peut-être une location coûteuse à la place d'un achat.

➔ On vous imposera probablement une garantie prolongée, un GPS ou d'autres frais. Exemple :

*Aya achète une auto **au prix 8 990 $.** Elle n'a pas encore de dossier de crédit au Québec. Avec un taux d'intérêt de 29 %, et divers frais imposés par le vendeur, l'auto lui **coûtera au total 27 400 $!***

Solutions

➔ **Si possible, attendez** 2 ans pour **bâtir ou améliorer** votre dossier de crédit (avec un compte de téléphone ou une carte de crédit **que vous payez à temps).**

➔ **Économisez pour payer une partie de l'auto en argent comptant**.

- Cela augmente les chances d'obtenir du financement à un taux acceptable même si votre dossier de crédit n'est pas bon.

- Cela vous permettra aussi de voir si votre budget est réaliste.

Réparations de l'auto

Pour garder votre auto et votre portefeuille en santé !

- **Évaluation** : Un garagiste n'a pas le droit de vous facturer des frais de réparations sans vous en avoir informé d'abord. Il doit faire une évaluation et vous pouvez même exiger une évaluation écrite. **S'il constate d'autres travaux à faire,** en effectuant la réparation, **il doit vous demander une autorisation**. Cette autorisation peut être demandée par téléphone.

  Note : Assurez-vous de pouvoir payer la totalité du montant. Tant que le paiement n'est pas complet, le garagiste a le droit de garder votre voiture.

- **Garantie** : toute réparation est garantie pour 3 mois ou 5 000 kilomètres.

Conseils

- Si l'auto est vieille et que vous ne prévoyez pas la garder longtemps, **demandez des pièces moins chères.**
- **Demandez qu'on vous remette les pièces remplacées !** Cela peut éviter les réparations inutiles.
- **Trouver un bon garage :** Des tests effectués par l'APA (l'Association pour la protection des automobilistes) montrent que plusieurs garagistes changent des pièces inutilement pour augmenter la facture.
- Si vous ne connaissez pas de garage de confiance, consultez **la liste des garages recommandés par CAA Québec** : caaquebec.com (section « sur la route »).

La facture est plus élevée que prévue ?

Vous pouvez contester tous les coûts qui dépassent l'évaluation. Selon l'article 179 de la Loi sur la protection du consommateur (LPC), un commerçant ne peut retenir une auto pour cette raison. Cependant, dans la réalité, il se peut que vous soyez obligé de payer toute la facture pour prendre possession de votre auto. Ayez un témoin avec vous et demandez au garagiste d'écrire sur la facture que vous la contestez ou écrivez « sous protêt ». Par la suite, contactez l'ACEF Estrie.

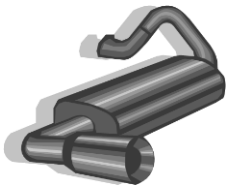

Vous pensez acheter une auto neuve ?

Avant
de vous laisser tenter,
lisez ceci...

Auto neuve ?
BEAUCOUP plus cher qu'on le croit !

1- ATTENTION aux publicités qui semblent trop belles !

Super auto
Seulement 75 $ par semaine !

Pièges : - On ne porte pas attention au prix total.
- Le remboursement est souvent étalé sur 7 ans ou plus (Voir p.31, # 4).
- On vous proposera des accessoires qui font monter le prix.

Questions à poser :

- Quel est le **prix total** de l'auto ?
- Quel est le coût total **avec les intérêts et tous les frais** ?
- Quelle est **la durée de remboursement (en années)** ?

Une auto neuve coûte toujours plus cher qu'une auto d'occasion

Une auto neuve coûte de **2 000 $ à 3 000 $ de plus PAR ANNÉE** qu'une auto d'occasion (assurance, intérêts et assurances-prêt, dépréciation).

2- Une auto neuve subit une grosse dépréciation.

La première année, la valeur de l'auto baisse de 20% à 40%. Par exemple, une auto de 20 000 $ perd entre 4 000 $ et 8 000 $ de sa valeur en un an.

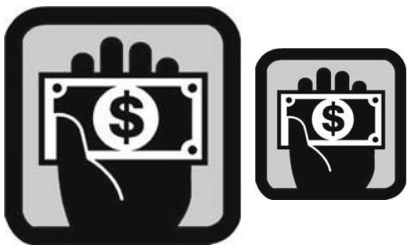

3- Si on doit vendre l'auto, le prix obtenu sera plus bas que la dette

Certains acheteurs ont mal calculé leur budget. D'autres ont des imprévus (perte d'emploi, maladie) qui font diminuer leurs revenus.

Plusieurs veulent vendre l'auto. **Mais les 3 ou 4 premières années, le prix de vente de l'auto est beaucoup plus bas que la dette. L'écart peut être de 5 000 $!** Et c'est pire si la dette est étalée sur 7 ans.

4- Étaler le remboursement sur 7 ans revient beaucoup plus cher

Avant, les prêts auto étaient d'une durée de 5 ans. Aujourd'hui, les vendeurs attirent les clients avec un petit paiement, en étalant le remboursement sur 84 mois (7 ans), ou même davantage. Cela a beaucoup d'inconvénients :

- On paie plus d'intérêt.
- Les assurances-prêt (vie, invalidité) **doivent être payées en avance pour 7 ans** ce qui ajoute un plus GROS montant au prêt.
- On achète une garantie prolongée car la garantie du fabricant dure 5 ans (donc moins longtemps que la durée des paiements !).
- L'assurance valeur à neuf ou l'assurance de remplacement coûte beaucoup plus cher.
- 7 ans c'est long : il arrive souvent des imprévus qui nous empêchent de payer. (Voir # 3)

Si vous n'êtes pas capable de payer l'auto en 5 ans, ne l'achetez pas.

Achetez un modèle moins cher, une auto d'occasion ou

utilisez d'autres moyens de transport.

5- Annonce d'un taux d'intérêt de 1%, ATTENTION !

Parfois le taux d'intérêt annoncé s'applique seulement sur les prêts de courte durée (exemple : 36 mois). Bien vérifier quand vous magasinez ET en signant le contrat.

Saviez-vous que …

Un grand nombre de personnes qui ont de bons emplois depuis plus de 20 ans n'ont jamais acheté d'auto neuve jugeant que c'est trop cher ou que ce n'est pas avantageux.

5 problèmes vus trop souvent à l'ACEF Estrie … et comment les éviter !

Le problème # 1 :
L'acheteur ne fait pas inspecter l'auto. L'auto brise.

Après 1 ou 2 mois, l'auto brise et nécessite des réparations de plusieurs milliers de dollars ou bien le moteur saute. Que faire ?

- **Si le commerçant refuse** de payer les réparations, il faut aller devant un **tribunal**. Le délai est d'environ un an. En attendant, comment payer ?
- Si vous avez acheté d'un **particulier**, vous n'avez à peu près **aucun recours**.

Conseil

Faite inspecter l'auto par un garage indépendant AVANT d'acheter (même si le commerçant dit l'avoir inspectée).

Le problème # 2 :
Contrat signé rapidement : ajout de nouveaux coûts ou vente sous pression.

- Des commerçants donnent un rendez-vous **30 minutes avant la fermeture**. Il faut **faire vite et signer**. On n'a pas le temps de bien lire.
- Le vendeur ajoute une garantie prolongée, une assurance-prêt et autre. Parfois, le prix ou le taux d'intérêt n'est pas celui qui avait été mentionné par le vendeur. L'acheteur le voit seulement le lendemain…

Conseils

-Prenez rendez-vous en **prévoyant assez de temps**.
-Prenez le temps de **vérifier le contrat de vente ET le contrat de crédit**.
-Refusez les ajouts. Au besoin, revenez le **lendemain**.

Rappel :

➥On ne peut PAS **annuler le contrat** une fois qu'on a **pris possession de l'auto** (Il y a une seule exception, voir p. 21).

➥On peut **annuler les assurances** dans un **délai de 10 jours**. Certaines garanties prolongées peuvent être annulées, mais pas toutes.

Problème # 3
Problèmes financiers.

- Des personnes mettent toutes leurs économies dans l'achat d'une auto, mais n'ont **pas prévu les réparations** et les autres dépenses. Elles n'ont plus d'argent… Il y a aussi les imprévus (ex. : perte d'emploi, maladie).
- Certains voudraient revendre l'auto mais le prix de vente serait moins élevé que la dette (cela arrive surtout pour les autos récentes ou quand la durée du prêt est de 7 ans).

Saviez-vous que… La première année, il faut souvent **prévoir** un montant un peu plus élevé pour les **réparations**, car une personne qui veut vendre son auto l'entretient moins bien dans les derniers mois.

Problème # 4
Réparations promises non faites.

Les **réparations promises** ne sont **pas faites** le jour où l'acheteur vient chercher l'auto. Le commerçant dit qu'il suffira de revenir, mais il n'est jamais là. Il ne retourne pas les appels. Il donne un rendez-vous, mais il n'est pas là et n'a pas informé les mécaniciens ou n'a pas les pièces…

Conseils

Même si vous avez hâte d'avoir l'auto, **n'en prenez pas possession** si les **réparations promises ne sont pas faites.**

Téléphonez AVANT d'y aller et vérifiez si **TOUTES** les réparations promises sont faites.

Problème # 5
Problèmes avec une auto achetée d'un commerçant éloigné.

Les petites annonces sur Internet amènent des gens à acheter auprès d'un **commerçant éloigné** (Québec, Montréal, St-Hyacinthe…)

- Le commerçant promet des **réparations**, mais quand on vient chercher l'auto, elles ne sont **pas faites**. Il faut **revenir,** mais c'est loin et chaque fois il y a un problème.

En cas de problèmes, qui peut vous aider ?

◊ **L'ACEF Estrie** peut vous aider à négocier avec un commerçant ou un particulier, à rédiger une mise en demeure, à vous préparer pour aller à la Cour des petites créances, etc.

➔ Téléphone : 819 563-8144

➔ Adresse Internet : acefestrie.ca/

◊ **L'Office de la protection du consommateur (OPC)** peut vous aider si vous avez acheté d'un commerçant. (Exemples : vice caché, garantie légale).

➔ Téléphone : 819 820-3694 ou 1 888 672-2556

➔ Adresse Internet : opc.gouv.qc.ca/consommateur/bien-service/vehicule/

◊ **La Cour des petites créances**. Pour les problèmes de 15 000 $ et moins.

Coût : entre 112 $ et 226 $ (frais remboursés si on gagne, mais si on perd, on devra payer les frais de l'autre partie).

➔ Téléphone : 819 822-6936

Important : Si on veut réclamer à la Cour, il faut mettre le commerçant en demeure de régler le problème AVANT de faire les réparations (appeler l'ACEF ou l'OPC).

◊ **PAVAC : Programme d'arbitrage de véhicules automobiles du Canada.** Pour les problèmes liés à un défaut de fabrication ou à un non-respect de la garantie par le constructeur. Pour les véhicules de moins de 4 ans. Gratuit, mais l'arbitrage est sans appel et empêche tous les autres recours par la suite.

➔ Téléphone : 1 800 207-0685

➔ Adresse Internet : https://www.camvap.ca/

Les 3 éléments les plus importants:

Faire inspecter l'auto avant d'acheter.

Bien calculer votre budget et TOUS les coûts. (Achat, crédit, entretien)

Bien lire le contrat ET le contrat de crédit.
Note : ne pas accepter un rendez-vous juste avant la fermeture pour signer.

- ➔ Des vendeurs en profitent pour ajouter des éléments qui augmentent les coûts.
- ➔ Une fois le contrat signé, il ne peut **PAS** être annulé.

◈◈◈◈◈◈◈◈◈◈

Vous avez des problèmes ou des questions?

Contactez l'ACEF Estrie au 819 563-8144